Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

RESSOURCES
Ressources humaines

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Nathalie MILWARD

N° CC2026-252

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	78
Nombre de pouvoirs	12
Votants	90
Secrétaire de séance : **Sabine FRETEY**	

L'an 2026, le 28 septembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet); Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Marc AVENARD (Luray) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure) ; Pierre SANIER (Bû) ; Damien STEPHO (Vernouillet).

Suppléant(e)s :
Monsieur Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) est suppléé par Laurianne FAURE ; Monsieur Eric BINET (Sorel-Moussel) est suppléé par Odile BLIAULT ; Monsieur Christian ALBERT (Saulnières) est suppléé par Mme Marie-Christine GAUDRY.

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Marie DALENCON (Dreux) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Fouzia KAMAL (Dreux) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Thierry LAINE (Louye) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Franck MERCEY (Vernouillet) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Martine PITOU (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Virginie QUENTIN (ABONDANT).

Etaient absents et avaient donné un pouvoir(s) :
Jean Marie BUTHON (Laons) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUTEAU ; Nelson FONSECA (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Philippe RIVE ; Dominique DUVAL (Ezy-sur-Eure) donne pouvoir à Pierre LEPORTIER ; Pauline PERRICHON (Anet) donne pouvoir à Monsieur Bernard COUILLAUT ; Rachel SAPIN (La Mancelière) donne pouvoir à Monsieur Christophe Le Dorven ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Madame Nathalie VELIN ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Madame Sabine FRETEY ; et Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) donne pouvoir à Patrick RIEHL ; Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Pierre SANIER.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Il a été exposé,

Le tableau des effectifs constitue la liste des postes ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.
Il convient de régulièrement mettre à jour le tableau des effectifs afin d'avoir une vision précise des effectifs en poste, des emplois à pourvoir et des postes à supprimer.
Mis à jour à la date de réunion du Comité Social Territorial (CST), le tableau ci-dessous, élaboré à partir du personnel supposé présent au 1er octobre 2026, recense 495 postes pourvus par des agents permanents titulaires, stagiaires et non titulaires.
On peut également dénombrer près de 90 postes vacants, il est proposé d'en supprimer 24.

Ces suppressions de poste ont été soumises au vote préalable des membres du comité social territorial le 18 septembre 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 01/11/2026
de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux : Budget principal et budgets annexes

EMPLOIS FONCTIONNELS					
Emplois	*Catégorie*	*Postes à supprimer*	*Tableau des effectifs après prise en compte des postes à supprimer*		
			Postes créés	*Postes pourvus*	*Postes disponibles*
Directeur Général des Services	A	0	1	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	4	4	0
Directeur Général des Services Techniques	A	0	0	0	0
TOTAL		**0**	**5**	**5**	**0**

FILIÈRE ADMINISTRATIVE (hors emploi fonctionnel)					
Grade	*Catégorie*	*Postes à supprimer*	*Tableau des effectifs après prise en compte des postes à supprimer*		
			Postes créés	*Postes pourvus*	*Postes disponibles*
Administrateur	A	0	0	0	0
Directeur	A	0	0	0	0
Attaché hors classe	A	1	6	3	3
Attaché principal	A	1	11	7	4
Attaché territorial	A	2	52	49	3
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	5	3	2
Rédacteur principal de 2ème classe (*)	B	1	13	12	1
Rédacteur	B	0	14	13	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	17	15	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0	31	27	4
Adjoint administratif (**)	C	6	26	26	0
TOTAL		**15**	**175**	**155**	**20**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

FILIÈRE ANIMATION					
Grade	***Catégorie***	***Postes à supprimer***	***Tableau des effectifs après prise en compte des postes à supprimer***		
			Postes créés	***Postes pourvus***	***Postes disponibles***
Animateur principal de 1ère classe	B	0	5	5	0
Animateur principal de 2ème classe	B	0	4	4	0
Animateur	B	0	3	3	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	0	12	12	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0	25	24	5
Adjoint d'animation	C	0	41	36	5
TOTAL		**0**	**94**	**84**	**10**

FILIÈRE SOCIALE					
Grade	***Catégorie***	***Postes à supprimer***	***Tableau des effectifs après prise en compte des postes à supprimer***		
			Postes créés	***Postes pourvus***	***Postes disponibles***
Conseiller socio-éducatif	A	0	1	1	0
Assistant socio-éducatif	A	0	5	1	4
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	0	4	4	0
Educateur de jeunes enfants	A	0	5	5	0
Agent social	C	0	0	0	0
TOTAL		**0**	**15**	**11**	**4**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

FILIÈRE TECHNIQUE (hors emploi fonctionnel)					
Grade	***Catégorie***	***Postes à supprimer***	***Tableau des effectifs après prise en compte des postes à supprimer***		
			Postes créés	***Postes pourvus***	***Postes disponibles***
Ingénieur en chef hors classe	A	0	0	0	0
Ingénieur en chef	A	0	0	0	0
Ingénieur hors classe	A	0	3	3	0
Ingénieur principal	A	0	3	3	0
Ingénieur	A	1	32	27	5
Technicien principal de 1ère classe	B	0	5	3	2
Technicien principal de 2ème classe	B	1	15	12	3
Technicien	C	1	5	3	2
Agent de maîtrise principal	C	0	9	9	0
Agent de maîtrise	C	0	8	7	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	20	20	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	46	33	13
Adjoint technique	C	0	54	54	0
TOTAL		**3**	**200**	**174**	**26**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE					
Grade	***Catégorie***	***Postes à supprimer***	***Tableau des effectifs après prise en compte des postes à supprimer***		
			Postes créés	***Postes pourvus***	***Postes disponibles***
Infirmier en soins généraux	A	0	1	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	0	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	0	6	6	0
TOTAL		**0**	**8**	**7**	**1**

FILIÈRE CULTURELLE					
Grade	***Catégorie***	***Postes à supprimer***	***Tableau des effectifs après prise en compte des postes à supprimer***		
			Postes créés	***Postes pourvus***	***Postes disponibles***
Professeur d'enseignement art hors classe	A	0	1	1	0
Professeur d'enseignement art classe normale	A	0	4	4	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	4	4	0
Bibliothécaire principal	A	0	0	0	0
Bibliothécaire	A	0	0	0	0
Assistant d'ens artistique principal de 1ère classe	B	0	5	5	0
Assistant d'ens artistique principal de 2ème classe	B	5	20	19	1
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	0	1	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	0	0	0	0
Assistant de conservation	B	0	2	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	0	4	4	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0	5	5	0
Adjoint du patrimoine	C	0	3	3	0
TOTAL		**5**	**49**	**48**	**0**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

FILIÈRE SPORTIVE					
Grade	***Catégorie***	***Postes à supprimer***	***Tableau des effectifs après prise en compte des postes à supprimer***		
			Postes créés	***Postes pourvus***	***Postes disponibles***
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe	B	0	4	4	0
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe	B	0	4	3	1
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	0	10	8	2
Opérateur des Activités Physiques et Sportives principal	C	1	0	0	0
Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié	C	0	0	0	0
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	0	1	0	1
TOTAL		**1**	**19**	**15**	**4**

À TITRE INDICATIF : EMPLOIS DE CABINET (NON PERMANENTS)					
Emplois	***Catégorie***	***Postes à supprimer***	***Tableau des effectifs après prise en compte des postes à supprimer***		
			Postes créés	***Postes pourvus***	***Postes disponibles***
Directeur/Collaborateur de Cabinet	A	0	2	2	0
TOTAL		**0**	**2**	**2**	**0**

Les suppressions proposées sont essentiellement dues :
- à des postes ouverts sur plusieurs grades afin de faciliter les démarches de recrutement mais destinés à n'en pourvoir qu'un seul,
- à des mouvements de personnel intervenus au cours du premier semestre 2026 ou,
- à des changements de grade liés au déroulement de carrière des fonctionnaires titulaires (ex : promotions internes 2025).

Il est toutefois prévu de supprimer 2 emplois actuellement occupés par des collaborateurs titulaires en poste :
- 1 poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe (*)
- 1 poste d'adjoint administratif territorial (**)

Conformément aux articles L.313-1, L.542-1 et L.542-2 du code général de la fonction publique, la création d'emploi doit être justifiée et adossée à une délibération précisant les missions, le grade, la quotité et le financement. Toute suppression requiert la consultation du CST sur la base d'un rapport motivé. Ces dispositions garantissent que les effectifs s'adaptent effectivement aux besoins réels du service.

Un poste de Directeur des Ressources Humaines Adjoint (poste à 100%) avait été initialement créé lors de la séance du conseil communautaire du 27 juin 2022. A la suite d'une modification de l'organisation de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

cette direction, il est proposé la suppression de ce poste tel que dimensionné en 2022. Cette fonction sera fusionnée avec celle de Chef du Service Gestion du Personnel. En effet, les principales missions portées par la Direction des Ressources Humaines sont liées à la gestion de la paye et de la carrière, il paraît opportun de confier au Chef de Service, ce rôle d'aide à la direction en plus de la gestion budgétaire et de la supervision de l'équipe de gestionnaires existante. Les autres missions exercées par le Directeur des Ressources Humaines Adjoint seront réaffectées en interne.

Il est donc proposé de supprimer le poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet au tableau des effectifs afin de respecter les obligations légales de justification des emplois et ce, au plus tard au 31 décembre 2026. L'agent concerné par cette suppression de poste a été informé préalablement de la démarche ainsi engagée.

Parallèlement à cette suppression, dans le cadre de cette réorganisation de la Direction des Ressources Humaines, il est proposé de créer un poste de Chargé de mission Prévention et Qualité de Vie au Travail (filière administrative – grade d'attaché territorial) à temps complet.
Les missions confiées à l'intéressé(e) seront les suivantes : poursuivre le développement de la prévention des risques, suivre et mettre à jour le document unique, accompagner les agents en situation de reconversion professionnelle, concevoir et animer des actions de sensibilisation en matière de prévention.
La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement, au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

L'autre suppression concerne la gestion des assemblées dont les missions consistent à prendre en charge les différents aspects matériels des instances communautaires (convocation, préparation du dossier de synthèse, rédaction du procès-verbal...). En Comité Social Territorial du 28 novembre 2024, la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Vie Institutionnelle (DAJCPVI) avait présenté un organigramme cible expliquant la nécessité de créer un poste à temps complet de chargé de vie institutionnelle, occupé par un juriste. En effet, la dématérialisation des actes et des assemblées rend caduque la plupart des tâches au préalable effectuées par le gestionnaire, et justifie le renforcement des missions de pré-contrôle de légalité des actes exercées par la DAJCPVI. Ce poste a été créé lors du conseil communautaire du 09 février 2026 et est ouvert à la catégorie A en raison de la technicité des missions exercées.
Ainsi, pour entériner ce nouvel organigramme, il est proposé dans un premier temps de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à mi-temps au tableau des effectifs à partir du 1er novembre 2026 au sein de la direction des affaires juridiques, de la commande publique et de la vie institutionnelle.
L'autre mi-temps composant le temps de travail de cet agent et relevant des missions d'assistanat du pôle Ressources est également supprimé à partir du 1er novembre 2026 compte tenu de la disparition des besoins des missions initialement dévolues.

L'agent concerné par ces suppressions a été informé à plusieurs reprises de cette mesure depuis janvier 2026, et fera l'objet d'une mobilité interne sur un poste existant et non pourvu.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen LEADER, un emploi d'attaché territorial a été créé à compter de février 2021, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de trois ans renouvelables, afin d'assurer les missions nécessaires à l'animation, au suivi et à la mise en œuvre du programme au sein de la Communauté d'agglomération.
Le besoin ayant été maintenu à l'issue de la période initiale, le contrat a été renouvelé, portant son échéance au mois de janvier 2027.
La mise en œuvre du programme LEADER se poursuivant jusqu'en décembre 2027, les missions confiées au chargé de mission demeurent nécessaires au-delà de l'échéance actuelle du contrat. Cette prolongation implique notamment d'assurer la continuité de l'animation du programme, l'accompagnement des porteurs de projets, le suivi administratif et financier des opérations ainsi que le suivi de la programmation jusqu'à son terme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-252-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Il est ainsi proposé de prolonger le besoin correspondant à l'emploi de chargé de mission LEADER jusqu'au terme du programme, soit jusqu'au 31 décembre 2027, afin d'assurer la continuité et la bonne réalisation des missions nécessaires à sa mise en œuvre.

Enfin, il est également proposé la création d'un poste de manager de commerces (filière administrative – grade d'attaché territorial ou cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux) à temps complet rattaché à la Direction du Développement économique.
En effet, l'attractivité commerciale constitue un enjeu majeur pour le territoire communautaire. Les évolutions des modes de consommation, le développement du commerce en ligne, les difficultés de recrutement rencontrées par les artisans et commerçants ainsi que la vacance commerciale observée dans certains secteurs nécessitent un accompagnement renforcé des acteurs économiques locaux. A cette fin, il est proposé la création d'un poste en faveur du commerce de proximité et des centralités urbaines. Cette création s'inscrit dans la stratégie communautaire de soutien aux activités économiques et de maintien d'une offre commerciale diversifiée sur l'ensemble du territoire.
Les missions confiées à l'intéressé(e) seront les suivantes : renforcement de l'action de l'Agglomération en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité, animation du tissu commercial dans les communes rurales, accompagnement des entreprises déjà implantées et prospection de nouveaux commerces.
La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement, au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** le code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1,*
***VU** les crédits budgétaires alloués au chapitre 012 au titre de l'année 2026 (Budget primitif),*
***VU** l'avis favorable (unanimité) de la commission Finances et Ressources humaines du 08 septembre 2026,*
***VU** l'avis (4 pour, 4 contre) du comité social réuni le 18 septembre 2026.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés, (*2 contre et 5 abstentions) :*

ARTICLE 1 : APPROUVE la suppression des 24 postes comme proposé ci-dessus ;
ARTICLE 2 : AUTORISE la création des 3 postes susvisés ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces créations.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 08 OCT. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 SEP. 2026 **Président** **Christophe LE DORVEN** **Secrétaire de séance** **Sabine FRETEY**